

3 heures

Classe virtuelle

410€

Par stagiaire

OBJECTIF DE LA FORMATION

Repositionner les points clés pour assurer sa mise en conformité concernant l'activité des IOBSP. Une approche du type contrôle ACPR

MODALITES ET METHODES PEDAGOGIQUES

3h de formation à distance sous forme de classe virtuelle
Echanges, quiz, cas pratiques

VALIDATION

Attestation de formation

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUE

Expérience professionnelle en tant qu'IOBSP

CIBLE

Tout IOBSP voulant s'assurer de sa mise en conformité sur les enjeux IOBSP

PROGRAMME

La formation a pour objectif d'insuffler les bons réflexes à acquérir pour se mettre en totale conformité avec les dernières évolutions réglementaires (MCD) et vous préparer le cas échéant à un contrôle ACPR. Selon vos attentes, la classe virtuelle pourra se focaliser sur les points suivants :

Les points de contrôle lors de la venue de l'ACPR :

- Contrôle ORIAS
- Contrôle Collaborateur
- Contrôle Processus Commercial
- Contrôle Partenariat

Les nouveautés issues de la directive MCD :

- La formation annuelle obligatoire IOBSP – 7 heures
- Le complément de formation
- L'assouplissement au regard des diplômes
- Le passeport Européen IOBSP
- L'article R.519-25 du COMOFI « renforcé »
- L'évolution sur le devoir de conseil
- La FISE

Les points de contrôle sur la protection des données à caractère personnel par la CNIL :

- Sécurisation et archivage des données
- Droit d'accès et droit de rectification des données à caractère personnel
- Procédure de signalement de toute perte de donnée

Formation pouvant être animée en présentiel sur toute la France